

# Délibération du Conseil d'administration

## Séance du 22 février 2024

**Présents** MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, représentants le conseil municipal.  
Mmes Chantal SCHWARTZ, Monique LE BIHAN, Christelle TREHET-COLLET, Marie-Chantal GUILLOT, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

**Absentes excusées ayant donné pouvoir**

Mme Christine CORBILLON  
Mme Corinne PICARD

Mme Danielle LANGLOIS  
Mme Edith CHOUTEAU

**Absent excusé**

M. Gérald BOUSSICAULT

**Assistaient également**

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,  
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale adjointe, Ville des Ponts-de-Cé,  
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services, Ville des Ponts-de-Cé.

### **POINT N°3 – PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLÉ – CHARTE D'ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

Monsieur LABORDERIE expose :

Angers Loire Métropole et ses partenaires se sont associés, depuis 2019, autour d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce dernier, aujourd'hui labélisé, est actif depuis plus de 3 ans avec la mise en place de nombreuses actions, et la volonté d'impulser un système alimentaire acteur de la transition écologique.

La réalisation du PAT est le fruit d'une action collective impliquant tant les citoyens (responsabilité individuelle) que les acteurs publics, économiques et sociaux du territoire (responsabilité collective).

Pour rendre lisibles les actions de chacun des acteurs locaux, une charte d'engagement est proposée à la signature des différents acteurs de la chaîne alimentaire. Les objectifs poursuivis par la constitution de cette charte sont :

- De constituer et d'officialiser une communauté d'acteurs engagée dans le plan d'actions du PAT,
- De rendre visible la mobilisation des partenaires,
- D'établir une revue des actions engagées pour chacune des orientations du PAT,
- De communiquer sur l'avancement du projet notamment auprès du grand public.

Vu la délibération DEL-2021-240 du Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole du 13 décembre 2021 relative à la feuille de route et programme d'actions – Approbation.

Considérant que le CCAS des Ponts-de-Cé développe des actions ou dynamiques en lien avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial, notamment au sein de la résidence autonomie et de l'action d'aide alimentaire,

Le Conseil d'administration est invité à décider :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou à défaut la Vice-Présidente, à signer la Charte d'engagements des partenaires du Projet Alimentaire Territorial

**Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.**

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

